

**DIVISION DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT PRIVES
DEEP**

Versailles, le 13 mars 2023

Réf. : DEEP/AP n° 2023-03
Affaire suivie par :
Neuraci RENET
☎ : 01.30.83.42.44
Hélène ZIMMERMAN
☎ : 01.30.83.49.81

**Charline Avenel,
rectrice de l'académie de Versailles**

à

**Mesdames et Messieurs les
maîtres contractuels**

**S/C de Mesdames et Messieurs les
Chefs des établissements
d'enseignement privés du premier
et du second degré sous contrat**

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	INSPE
I	DSDEN	Universités et IUT
	78	Gds. Etab. Sup
	91	CANOPE
	92	CIEP
	95	CIO
	Circonscriptions	CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
	92	DDCS
	95	78
I	Inspection 2nd degré	
	Lycées	91
	78	92
	91	95
	92	DRONISEP
	95	INS HEA
	Collèges	INJEP
	78	SIEC
	91	Unités pénitentiaires
	92	UNSS
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles	
	78	78
	91	91
	92	92
	95	95
A	Écoles privées	
A	Collèges privés	
A	Lycées privés	
	MELH	
	LYCEE MILITAIRE	
	EREA	
	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 6 p.
Total 8 p.

Objet : Avancement à la hors classe des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements sous contrat relevant des échelles de rémunération des professeurs agrégés, certifiés, PEPS et PLP et des Professeurs des Ecoles, au titre de l'année 2023

Accès à la liste d'aptitude chaires supérieures au titre de l'année 2023 pour les maîtres relevant de l'échelle de rémunération des professeurs agrégés

POINTS CLES : CONDITIONS D'ACCES ET DEROULE DE LA CAMPAGNE

NOUVEAUTES : -

CALENDRIER :

- OUVERTURE DE LA CAMPAGNE, COMMUNICATION DE L'ELIGIBILITE : LE 20 MARS 2023
- ACTUALISATION ET VALIDATION DES CV : JUSQU'AU 31 MARS 2023
- RECUEIL DES AVIS LITTERAUX ET CIRCONSTANCIÉS DES EVALUATEURS CHEFS D'ETABLISSEMENT ET INSPECTEURS VIA I PROFESSIONNEL : DU 11 AU 21 AVRIL 2023
- AVIS RECTRICE/DASEN DU 9 AU 17 MAI 2023

Cette note de service et ses annexes ont pour objet de préciser, pour l'année 2023 :

- les conditions d'avancement à la hors classe des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements sous contrat relevant des échelles de rémunération des professeurs agrégés, certifiés, PEPS, PLP et professeurs des écoles exerçant dans les établissements privés sous contrat (annexe 1),
- les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude chaires supérieures pour les professeurs agrégés (annexes 2 à 5).

L'application I-Professionnel (accès à partir du portail ARENA <https://id.ac-versailles.fr>) est utilisée pour la constitution des dossiers.

Elle permet aux maîtres d'être avertis individuellement de leur promouvabilité et des modalités de la procédure, de constituer leur dossier, de prendre connaissance des avis des évaluateurs et des appréciations rectrice/DASEN.

Les évaluateurs procéderont à la saisie de leurs avis entre le

11 et 21 avril 2023.

J'attire votre attention sur la nécessité d'actualiser et de compléter le cas échéant les données figurant dans votre CV. Toute information erronée doit être signalée au service de gestion dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de cette information.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Signé : Michaël CHAUSSARD